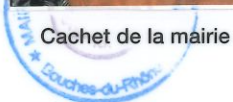


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme BELOTTI Catherine
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2020.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À St Kaultz De, le 03/01/2020

Le maire, A. PIZOT
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "PIZOT" with a stylized flourish.